

Sous-section 5.—Québec

Le gouvernement du Québec se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et d'une législature bicamérale, le Conseil législatif et l'Assemblée législative.

L'honorable Gaspard Fauteux, l'actuel lieutenant-gouverneur, a été nommé le 3 octobre 1950. On trouvera la liste des lieutenants-gouverneurs depuis la confédération à la page 94 de l'*Annuaire* de 1951.

Le Conseil législatif compte 24 membres nommés à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil. L'Assemblée législative compte 92 membres élus et, comme le Conseil législatif, a le pouvoir de présenter des projets de loi relatifs à des questions d'ordre civil et administratif et de modifier ou d'abroger les lois déjà existantes. Pour recevoir la sanction du lieutenant-gouverneur, un projet de loi doit être adopté par les deux chambres. Seule l'Assemblée législative a le pouvoir de présenter un projet de loi comportant la dépense de deniers publics. La durée maximum d'une législature est de cinq ans.

Le traitement et les allocations du premier ministre, des membres du Conseil exécutif, du Conseil législatif et de l'Assemblée législative sont déterminés, d'après le chapitre 4 des statuts révisés (1941) modifié par 1-2 Eliz. II, de la façon suivante: tous les membres de l'Assemblée législative et du Conseil législatif touchent \$4,000 de traitement par année et \$2,000 d'allocations; en outre, le premier ministre touche \$10,000 de traitement, \$4,000 d'allocations et \$2,000 pour le logement; les ministres titulaires touchent un supplément de \$8,000 de traitement et \$2,000 d'allocations; les ministres d'État, un supplément de \$3,000 de traitement et \$2,000 d'allocations; le chef de l'Opposition à l'Assemblée législative, un supplément de \$6,000 de traitement, \$2,000 d'allocations et \$2,000 pour le logement; le chef de l'Opposition au Conseil législatif, un supplément de \$5,000 de traitement et \$2,000 d'allocations.

6.—Législatures et premiers ministres du Québec, 1935-1953, ministère et membres du Conseil législatif, 31 mars 1953

Législatures, 1935-1953¹

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
25 nov. 1935	19 ^e assemblée générale.....	1	24 mars 1936	11 juin 1936
17 août 1936	20 ^e assemblée générale.....	4	7 oct. 1936	23 sept. 1939
25 oct. 1939	21 ^e assemblée générale.....	5	20 fév. 1940	29 juin 1944
8 août 1944	22 ^e assemblée générale.....	4	7 fév. 1945	9 juin 1948
28 juill. 1948	23 ^e assemblée générale.....	4	19 janv. 1949	28 mai 1952
16 juill. 1952	24 ^e assemblée générale.....	2	12 nov. 1952	2

¹ Voici les ministères, de 1935 à 1953: 16^e, assermenté le 8 juillet 1920, sous la direction de l'hon. L.-A. Taschereau; 17^e, assermenté le 11 juin 1936, sous la direction de l'hon. A. Godbout; 18^e, assermenté le 24 août 1936, sous la direction de l'hon. Maurice-L. Duplessis; 19^e, assermenté le 10 novembre 1939, sous la direction de l'hon. A. Godbout; 20^e, assermenté le 30 août 1944, sous la direction de l'hon. Maurice-L. Duplessis.

² La législature n'avait pas encore pris fin le 31 mars 1953.